

CAP LOUP

**Madame la Ministre de l'Écologie,
du Développement durable et de
l'Énergie**

Hôtel de Roquelaure,
246 Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Crest, le 07/12/2015

Lettre recommandée avec AR

Objet : demande de suspension urgente des tirs de loups

Madame la Ministre,

Votre arrêté du 15/06/15 fixe à 36 le « plafond » ou nombre maximal de loups pouvant être tués pour l'année 2015-2016 (juillet 2015 -> juin 2016). Avec le dernier abattage identifié d'un loup en date du 05/12/15 à Valmeinier (Savoie), le nombre de 36 loups dont la mort est connue depuis juillet 2015 vient d'être atteint.

En effet, depuis juillet, 28 loups ont été tués « légalement » et 8 autres cas de mortalité sont connus : un loup dont l'origine n'est pas encore précisée a été braconné en Dordogne et 7 autres loups ont été trouvés morts en France, avec des suspicions de destruction volontaire mais sans que ceci ait pu être précisé pour le moment, car les analyses sont en cours. Ces 8 cas sont les suivants :

Le loup trouvé mort le 15/08 à Hyères (Var), le loup tué le 30/10 à Saint-Léon-sur-l'Isle (Dordogne), la louve trouvée morte le 01/11 à Freney (Savoie), la louve trouvée morte le 11/11 à Modane/Saint-André (Savoie), le loup tué le 14-15/11 à Vergon (Alpes-de-Haute-Provence), le loup tué le 15/11 à Jausiers (Alpes-de-Haute-Provence), le loup trouvé mort le 25/11 à Aubenasson (Drôme) et un loup tué sans date précisée dans les Bouches-du-Rhône.

Dans l'attente du résultat de ces analyses, le total connu de 36 loups morts depuis juillet doit donc être considéré comme l'atteinte du « plafond ».

En accord avec vos deux arrêtés du 30/06/15 fixant les conditions de dérogation et le nombre maximal de loups pouvant être détruits pour la période 2015-2016, les « tirs de prélèvement » et les « tirs de défense » (« renforcés » ou non) doivent donc immédiatement être suspendus pour que ce « plafond » ne puisse pas être dépassé.

En tout état de cause, les cas de mortalité par collision ne peuvent qu'être considérés comme une mortalité de cause humaine. En conséquence, si 8 loups devaient encore être abattus en plus des 28 déjà tués légalement (de façon à atteindre un total de 36 loups abattus), le nombre total de loups détruits depuis juillet 2015 serait porté à 44.

Or, selon le « modèle de prédiction pour les possibilités de dérogations » présenté par l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage) lors du Groupe National loup du 20 mai 2015, la destruction de 40 loups entraînerait une baisse de la population avec une probabilité de 43%. L'élimination de 44 loups entraînerait une baisse de la population avec une probabilité supérieure à 50%.

Le suivi de l'ONCFS a déjà montré une baisse des effectifs entre 2014 et 2015. Nos engagements internationaux, notamment la Directive Habitats, n'autorisent les dérogations de destruction que dans la mesure où elles garantissent le maintien des populations dans un état de conservation favorable. Tel ne serait pas le cas si de nouveaux abattages étaient réalisés, qui entraîneraient une nouvelle baisse des effectifs.

Dans l'attente de votre annonce urgente d'une suspension des dérogations de tirs de loups en France, au nom des 35 associations réunies dans CAP loup, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Les associations de CAP Loup

Contacts :

Madline Reynaud - ASPAS - Tél. 06 79 44 61 17
Jean-François Darmstaedter - FERUS - Tél. 06 30 20 59 64
Pierre Rigaux - SFEPM - Tél. 06 84 49 58 10

Courrier :

veille@cap-loup.fr
CAP Loup – C/o ASPAS – BP 505 – 26401 CREST Cedex

Site internet :

www.cap-loup.fr

2/2

Les 35 associations de CAP Loup :

Fondatrices : Animal Cross, ASPAS, Ferus, LPO PACA, Mille traces, SFEPM, WWF.

Membres : ALEPE, Altaïr Nature, ANG, Asbl Wolf Eyes, ASPA Vosges, AVES France, CESB, COGard, CVN, Dignité Animale, Eco Volontaire International, Fondation Brigitte Bardot, GEML, GLS, GMA, Kermit, LAEO France, Loup.org, LPO Auvergne, LPO Champagne-Ardenne, Oiseaux Nature, One Voice, Peuple Loup, RAC, Sauvegarde Faune Sauvage, SPA de Lyon Sud-Est, Sur les traces du loup, Tendua.